

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11) N° de publication : **2 853 923**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **03 04833**

51) Int Cl<sup>7</sup> : E 04 F 19/00, E 04 F 13/00, 15/00

12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 17.04.03.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.10.04 Bulletin 04/43.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : *IMERYS STRUCTURE Société par actions simplifiée* — FR.

72) Inventeur(s) : YVARS STEPHANE.

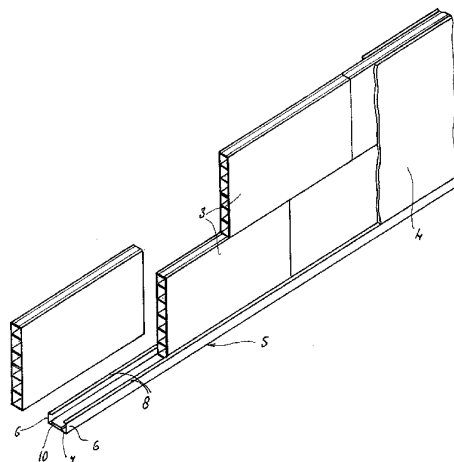
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : GERMAIN ET MAUREAU.

54) DISPOSITIF DE POSITIONNEMENT D'ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION PAR RAIL.

57) La présente invention a pour objet un dispositif de positionnement d'éléments de construction vis-à-vis d'un support (2) pouvant être un sol, un mur ou un plafond, comportant un élément profilé (5) de section générale en U fixé par son âme (7) au support (2) caractérisé en ce que les branches (6) du U délimitent un espace de largeur correspondant sensiblement à la largeur des éléments de construction (3) à positionner de façon à permettre la réception et le guidage desdits éléments.

Ce dispositif en une pièce assure la rectitude de la cloison et limite les actions manuelles requises. D'autre part, il fournit des moyens (8) de réglage de l'épaisseur de l'enduit (4) devant être déposé sur les éléments de construction (3).



FR 2 853 923 - A1



La présente invention concerne un dispositif de positionnement d'éléments de construction vis-à-vis d'un support pouvant être le sol, un mur ou un plafond.

En l'état actuel de la technique, le positionnement d'éléments  
5 de construction est réalisé sur un tracé au sol, deux règles verticales aux extrémités, un cordeau tendu entre les deux règles que l'opérateur fait coulisser au fur et à mesure de la montée de la cloison.

Cette approche demande un temps important de mise en œuvre et ne permet pas une grande précision. En effet les différents éléments ne  
10 sont pas solidaires et la rectitude de la cloison obtenue dépend de la qualité du tracé et de nombreuses actions manuelles de l'opérateur.

La présente invention pallie ces inconvénients en fournissant un dispositif de positionnement en une pièce assurant la rectitude et limitant les actions manuelles requises. D'autre part, la présente invention fournit  
15 un moyen de réglage de l'épaisseur de l'enduit devant être déposé.

La présente invention a pour objet un dispositif de positionnement d'éléments de construction vis-à-vis d'un support pouvant être un sol, un mur ou un plafond, comportant un élément profilé de section générale en U fixé par son âme au support caractérisé en ce que  
20 les branches du U délimitent un espace de largeur correspondant sensiblement à la largeur des éléments de construction à positionner de façon à permettre la réception et le guidage desdits éléments.

L'utilisation d'un support rigide permettant le positionnement garantit la rectitude de la cloison. Les éléments de construction une fois  
25 positionnés sont disposés dans le plan souhaité.

La présente invention est également caractérisée en ce que l'élément profilé comporte des moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit devant être déposé sur au moins l'une des faces des éléments de construction.

30 Une fois les éléments de construction positionnés, un enduit leur est appliqué sur au moins une face. Le réglage de l'épaisseur de l'enduit peut être réalisé au moyen de repères fournis sur le dispositif, évitant ainsi l'utilisation de moyens manuels peu précis. Ce moyen permet par exemple de respecter le réglage réglementaire de l'épaisseur du plâtre  
35 ou de réaliser le réglage de l'épaisseur d'enduits pelliculaires. D'autre part

ce moyen permet d'assurer la rectitude au pied de la cloison de l'enduit pour une pose précise de la plinthe de carrelage.

Suivant une possibilité les moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit devant être déposé sur au moins l'une des faces des éléments de construction comportent au moins un retour ménagé sur au moins une des branches du U de l'élément profilé.

L'épaisseur du retour définit l'épaisseur de l'enduit à déposer.

Selon un mode de réalisation le retour ménagé sur au moins une des branches du U de l'élément profilé est un retour intérieur.

Selon un autre mode de réalisation le retour ménagé sur au moins une des branches du U de l'élément profilé est un retour extérieur.

Suivant une autre possibilité les moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit devant être déposé sur au moins l'une des faces des éléments de construction comportent au moins une nervure longitudinale ménagée sur au moins une des branches du U de l'élément profilé.

L'épaisseur de la nervure définit l'épaisseur de l'enduit à déposer.

La présente invention est également caractérisée en ce qu'au moins une bande de matériau résilient est présente dans le fond de l'élément profilé.

La présence de ce matériau résilient fournit l'élasticité nécessaire à la structure formée par les éléments de construction, le matériau résilient et le dispositif de positionnement. L'utilisation de la bande de matériau résilient permet de répondre à des contraintes réglementaires.

La présente invention est également caractérisée en ce que les moyens de réglages de l'épaisseur de l'enduit peuvent être présents sur une des branches du U de l'élément profilé permettant le réglage de l'épaisseur de l'enduit sur une face des éléments de construction.

Dans le cas de l'utilisation du dispositif pour la pose de cloisons de doublage, l'enduit n'est posé que sur une face de la cloison. Ce mode de réalisation permet une telle utilisation.

La présente invention est également caractérisée en ce que les moyens de réglages de l'épaisseur de l'enduit peuvent être présents sur les deux branches du U de l'élément profilé permettant le réglage de l'épaisseur de l'enduit sur les deux faces des éléments de construction.

Dans le cas de l'utilisation du dispositif pour la pose de cloisons séparatives, l'enduit est posé sur les deux faces de la cloison. Ce mode de réalisation permet une telle utilisation.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant plusieurs formes d'exécution.

La figure 1 est une vue générale du dispositif de positionnement fixé sur un support pouvant être un sol, un mur ou un plafond et servant au positionnement d'éléments de construction, pouvant être des briques de grand format, recouverts d'un enduit.

La figure 2 est une vue en coupe de la section du dispositif de positionnement présentant des retours intérieurs.

La figure 3 est une vue en coupe de la section du dispositif de positionnement selon une variante d'exécution ne présentant pas de moyen de réglage de l'épaisseur d'enduit.

La figure 4 est une vue en coupe de la section du dispositif de positionnement selon une variante d'exécution présentant un seul retour intérieur comme moyen de réglage de l'épaisseur d'enduit.

La figure 5 est une vue en coupe de la section du dispositif de positionnement selon une variante d'exécution présentant un seul retour extérieur comme moyen de réglage de l'épaisseur d'enduit.

La figure 6 est une vue en coupe de la section du dispositif de positionnement selon une variante d'exécution présentant deux nervures longitudinales comme moyens de réglage de l'épaisseur d'enduit.

La figure 1 représente un dispositif de positionnement d'éléments de construction vis-à-vis d'un support 2 pouvant être un sol, un mur ou un plafond, comportant un élément profilé 5 de section générale en U fixé par son âme 7 au support 2. Les branches 6 du U délimitent un espace de largeur correspondant sensiblement à la largeur des éléments de construction 3 à positionner de façon à permettre la réception et le guidage desdits éléments.

L'élément profilé 5 peut comporter des moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit 4 devant être déposé sur au moins l'une des faces des éléments de construction 3. Dans le mode de réalisation présenté sur la figure 1, ces moyens de réglages consistent en deux retours intérieurs 8 ménagés sur les deux branches 6 du U de l'élément profilé 5.

Une bande de matériau résiliant 10 peut être présente dans le fond 12 du U de l'élément profilé 5.

Sur les figures 2 à 6, les mêmes éléments portent les mêmes références que sur la figure 1.

5 La figure 2 représente la section du profilé 5 dans le même mode de réalisation que la figure 1, permettant de visualiser les moyens de réglage sous forme de deux retours intérieurs 8.

La figure 3 représente la section du profilé 5 dans un mode de réalisation ne comportant pas de moyen de réglage de l'épaisseur de l'enduit 4, le profilé 5 ayant une forme de U simple.

La figure 4 représente la section du profilé 5 dans un mode de réalisation comportant un moyen de réglage de l'épaisseur de l'enduit 4 sous la forme d'un retour intérieur 8 ménagé sur une seule branche 6 du profilé 5, l'autre branche étant droite.

15 La figure 5 représente la section du profilé 5 dans un mode de réalisation comportant un moyen de réglage de l'épaisseur de l'enduit 4 sous la forme d'un retour extérieur 13 ménagé sur une seule branche 6 du profilé 5, l'autre branche étant droite.

20 Un autre mode de réalisation non représenté comporte deux retours extérieurs 13 ménagés sur les deux branches 6 du profilé 5.

La figure 6 représente la section du profilé 5 dans un mode de réalisation comportant un moyen de réglage de l'épaisseur de l'enduit 4 sous la forme de deux nervures longitudinales 9 ménagées sur la face extérieure des deux branches 6 du profilé 5.

25 Un autre mode de réalisation non représenté comporte une nervure longitudinale 9 ménagée sur la face extérieur d'une branche 6 du profilé 5, l'autre branche étant droite.

## REVENDEICATIONS

1. Dispositif de positionnement d'éléments de construction vis-à-vis d'un support (2) pouvant être un sol, un mur ou un plafond, comportant un élément profilé (5) de section générale en U fixé par son âme (7) au support (2) caractérisé en ce que les branches (6) du U délimitent un espace de largeur correspondant sensiblement à la largeur des éléments de construction (3) à positionner de façon à permettre la réception et le guidage desdits éléments (3).

2. Dispositif de positionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément profilé (5) comporte des moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit (4) devant être déposé sur au moins l'une des faces des éléments de construction (3).

3. Dispositif de positionnement selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit (4) devant être déposé sur au moins l'une des faces des éléments de construction (3) comportent au moins un retour ménagé sur au moins une des branches (6) du U de l'élément profilé (5).

4. Dispositif de positionnement selon la revendication 3, caractérisé en ce que le retour ménagé sur au moins une des branches (6) du U de l'élément profilé (5) est un retour intérieur (8).

5. Dispositif de positionnement selon la revendication 3, caractérisé en ce que le retour ménagé sur au moins une des branches (6) du U de l'élément profilé (5) est un retour extérieur (13).

6. Dispositif de positionnement selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit (4) devant être déposé sur au moins l'une des faces des éléments de construction (3) comportent au moins une nervure longitudinale (9) ménagée sur la face extérieure d'au moins une des branches (6) du U de l'élément profilé (5).

7. Dispositif de positionnement selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'au moins une bande de matériau résilient (10) est présente dans le fond (12) du U de l'élément profilé (5).

8. Dispositif de positionnement selon l'une des revendications 2 à 7, caractérisé en ce que les moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit (4) sont présents sur une branche (6) du U de l'élément profilé (5)

permettant le réglage de l'épaisseur de l'enduit (4) sur une face des éléments de construction (3).

9. Dispositif de positionnement selon l'une des revendications 2 à 7, caractérisé en ce que les moyens de réglage de l'épaisseur de l'enduit (4) sont présents sur les deux branches (6) du U de l'élément profilé (5) permettant le réglage de l'épaisseur de l'enduit (4) sur les deux faces des éléments de construction (3).

1/2

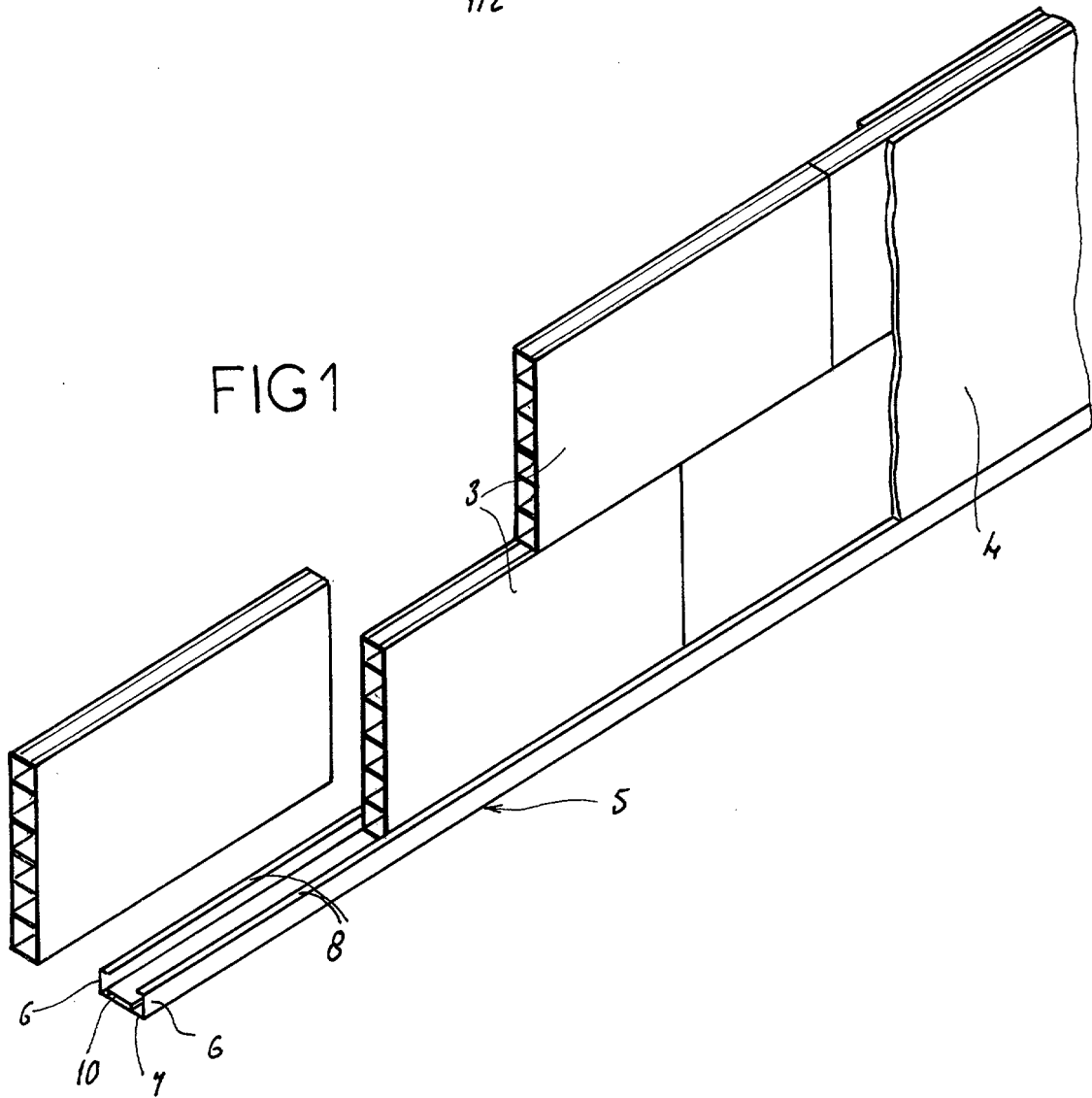


FIG 2

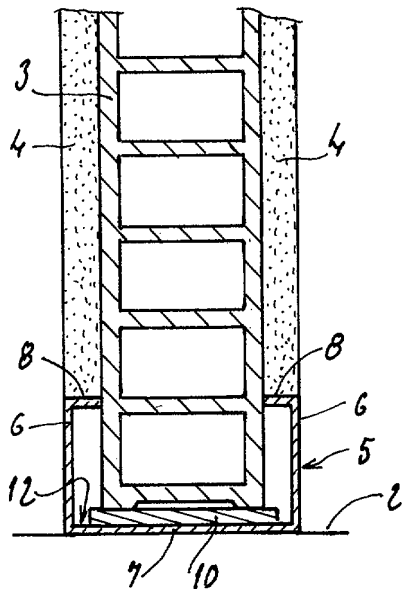


FIG 3

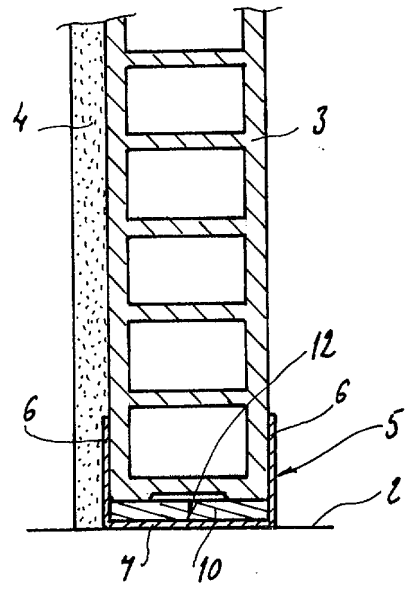


FIG4

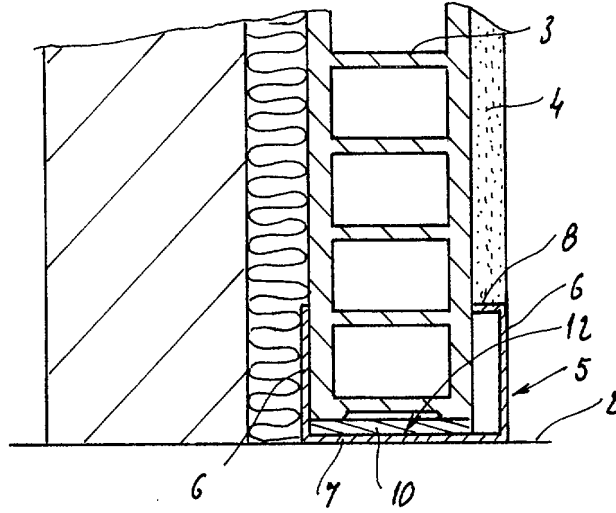


FIG5

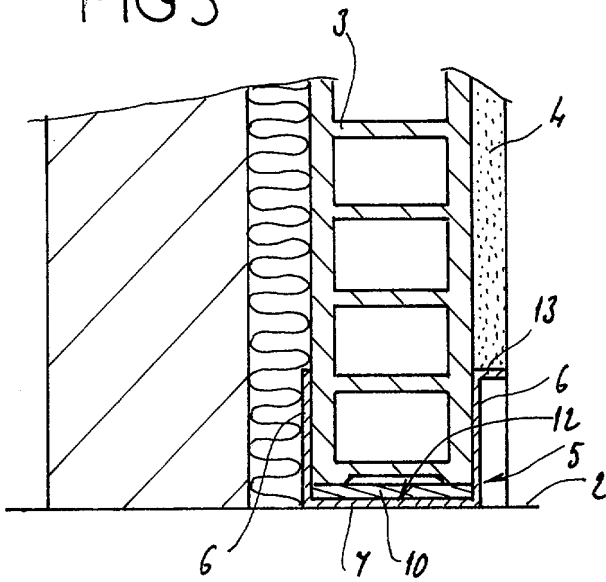
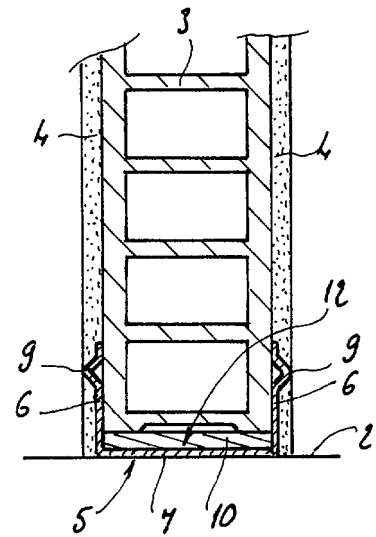


FIG6





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 633544  
FR 0304833

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 101 29 626 A (SCHLAGMANN BAUSTOFFWERKE GMBH ;GEORG RIMMELE KG ZIEGELWERKE (DE);) 21 novembre 2002 (2002-11-21) * alinéa [0047]; revendications 1,18,19; figure 6 *	1-4,7-9	E04F19/00 E04F13/00 E04F15/00
Y	---	5	
X	US 3 805 471 A (DE SCHUTTER C) 23 avril 1974 (1974-04-23) * figures 5-46 *	1-6	
Y	---	5	
Y	DE 296 14 769 U (REHAU AG & CO) 24 octobre 1996 (1996-10-24) * revendication 1; figures 3,4 *	5	
A	---	8	
A	US 3 775 920 A (SCHNELLER J) 4 décembre 1973 (1973-12-04) * figures 1,4 *	8	
A	---	7	
A	DE 196 36 983 A (ZOELLIG STEFAN) 20 mars 1997 (1997-03-20) * colonne 5, ligne 8-13; figure 7 *	7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
A	---		E04B E04F
A	US 5 755 066 A (BECKER DUANE WILLIAM) 26 mai 1998 (1998-05-26) * figures 1,2 *		
A	---		
A	FR 2 827 323 A (IMERYS STRUCTURE) 17 janvier 2003 (2003-01-17) * figures 1,4 *		
	-----		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 décembre 2003		Rosborough, J	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0304833 FA 633544**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 16-12-2003

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 10129626 A	21-11-2002	DE 10129626 A1	21-11-2002
US 3805471 A	23-04-1974	BE 775562 A2	16-03-1972
		DE 2156619 A1	31-05-1972
		FR 2115227 A5	07-07-1972
		IT 945048 B	10-05-1973
		NL 7115766 A	24-05-1972
		US 3885361 A	27-05-1975
		US 3818662 A	25-06-1974
DE 29614769 U	24-10-1996	DE 29614769 U1	24-10-1996
US 3775920 A	04-12-1973	CA 938771 A1	25-12-1973
DE 19636983 A	20-03-1997	CH 691396 A5	13-07-2001
		DE 19636983 A1	20-03-1997
US 5755066 A	26-05-1998	US 5471805 A	05-12-1995
		CN 1395013 A	05-02-2003
		CN 1207153 A ,B	03-02-1999
		JP 2000501800 T	15-02-2000
		WO 9721012 A1	12-06-1997
		AT 205907 T	15-10-2001
		AU 678693 B2	05-06-1997
		AU 1724495 A	19-06-1995
		CA 2177989 A1	08-06-1995
		DE 69428366 D1	25-10-2001
		DE 69428366 T2	14-02-2002
		EP 0731866 A1	18-09-1996
		HK 1014041 A1	12-07-2002
		WO 9515424 A1	08-06-1995
FR 2827323 A	17-01-2003	FR 2827323 A1	17-01-2003
		ES 1053428 U1	16-04-2003